

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 07 décembre 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre 2022, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
IMMER Alain
MENEHIN Gaël
SIVEC Jean

DEBAILLEUL Delphine
OGER Isabelle
THILL Céline
VIEIRA Christophe

WALLERICH Alain
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe

donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme
PEREIRA Julien

REUTER Olivier

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2022 - 672 Distillerie : révision du tarif journalier

Après avoir examiné les tarifs de la journée de distillation ;

Considérant les hausses de l'ensemble des coûts d'entretien et de fonctionnement de la distillerie :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- L'approbation d'un nouveau tarif à compter du 1^{er} janvier 2023 soit 25 € la journée de distillation.

	Tarif journée actuel	Tarif journée au 01/01/2023
Bouilleurs et syndicats	20 €	25 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 décembre 2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13/12/22
Le Maire,

